

**Règlement du concours «GRAND JEU CONCOURS PHOTO FIL ROUGE SHOOTING EMOTION»,**  
**organisé par Limagrain Europe**  
**LG – Semences Hybrides & Fourragères**  
**du 08/12/2016 au 14/02/2017**

**Préambule**

Le concours photos «**GRAND JEU CONCOURS PHOTO FIL ROUGE Shooting\* Emotion**» est organisé par la Société Limagrain Europe, Société Anonyme au capital de 9 229 894,75 €, dont le siège social est situé Rue Henri Mondor - Biopôle Clermont Limagne - 63360 Saint-Beauzire - France, immatriculée au Registre du Commerce de Clermont-Ferrand sous le numéro 542 009 824 (ci-après « LG – Semences Hybrides & Fourragères »).

Il est ouvert, gratuitement et sans obligation d'achat, à tout exploitant agricole ou salarié d'exploitation agricole majeur résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et à eux seulement, du **08/12/2016** au **14/02/2017** sur le site [www.LGseeds.fr](http://www.LGseeds.fr).

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve par tout participant du présent règlement dans son intégralité. Toute participation contraire aux dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle et non avenue.

**Art.1 - Thème :**

Le concours photos « GRAND JEU CONCOURS PHOTO FIL ROUGE Shooting\* Emotion » fait appel à la créativité des exploitants agricoles, salariés d'exploitation agricole ou salariés des sociétés de distribution de produits agricoles auprès de professionnels de l'agriculture (ci-après « Participants ») qui proposeront des photos sur le thème de l'émotion. La technique de représentation autorisée est la photographie.

**Art 2 - Déroulement**

Le concours se déroule ainsi :

L'exploitant agricole ou salarié d'exploitation agricole doit envoyer sa photo en la téléchargeant sur le site [www.LGseeds.fr](http://www.LGseeds.fr) et en s'identifiant par l'intermédiaire du questionnaire qui lui sera proposé. Téléchargement possible en format .jpeg ou .gif ou .png. La taille du fichier doit être inférieure à 2.5 méga octets.

Les photos proposées par les participants seront soumises pour validation à LG – Semences Hybrides & Fourragères afin de valider la conformité de celles-ci aux modalités du présent règlement. LG – Semences Hybrides & Fourragères informera chaque participant par e-mail de la validité ou non-validité de sa photo.

LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve le droit de refuser toute photographie si, sans que cette liste soit limitative, le participant n'est pas exploitant agricole ou salarié d'exploitation agricole, si la photo proposée ne correspond pas au thème «émotion», si elle porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui, si elle n'est pas libre de droits, ou trop proche d'une réalisation déjà publiée ou diffusée par l'organisateur lui-même ou ailleurs, si les informations d'identifications du participant sont incomplètes, erronées et/ou illisibles. D'une manière générale, LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve le droit de refuser une photo sans avoir à justifier son refus.

Il ne sera accepté qu'une participation par personne (même nom, prénom et adresse) et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et adresse).

### **Art. 3 – Période du concours**

**Période d'envoi des photos par les Participants : du 08/12/2016 au 14/02/2014 (inclus).**

### **Art. 4 – Abus et Fraude**

LG – Semences Hybrides & Fourragères pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs participant(s), en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : des déclarations mensongères ou inexactes, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant, un rythme de gains inhabituel; une tentative de forcer les serveurs des organisateurs; une multiplication de comptes...

LG – Semences Hybrides & Fourragères est seule décisionnaire de la disqualification, de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve le droit de ne pas attribuer les gratifications aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes quiconque aura fraudé ou tenté de frauder. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

LG – Semences Hybrides & Fourragères pourra suspendre ou annuler tout ou partie du jeu, s'il apparaît que des fraudes et abus sont intervenus sous quelque forme que ce soit.

### **Art. 4 – Désignation des gagnants**

Les 10 gagnants seront désignés par un jury de cinq (5) personnes, professionnels du monde agricole. Date de fin de vote : le **10/03/2017** à minuit.

Les photos des 10 gagnants seront publiées sur le site internet [LGseeds.fr](http://LGseeds.fr).

Dans le cadre de cette publication, les exploitants agricoles ou salariés d'exploitation agricole participants s'engagent à pouvoir fournir à LG – Semences Hybrides & Fourragères un fichier informatique (.jpeg, .gif ou .png) en format haute définition (6 millions de pixels au minimum).

#### **Art. 5 - Dotations**

Les lots sont :

- 1<sup>er</sup> prix : un drone de la marque Parrot d'une valeur de 249.99 € (appareil et accessoires, tarif donné à titre indicatif) pour le gagnant de la 1<sup>ère</sup> place.
- 2<sup>ème</sup> prix: un panier garni d'Auvergne d'une valeur de 80 € (appareil et accessoires, tarif donné à titre indicatif) pour les gagnants de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> place.
- 3<sup>ème</sup> prix: une cote personnalisée LG d'une valeur de 45 € (appareil et accessoires, tarif donné à titre indicatif) pour les gagnants de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.

#### **Art. 6 - Droits photographiques et droit à l'image**

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées et que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres et qu'ils disposent du consentement des personnes physiquement reconnaissables.

A ce titre, chaque participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de l'œuvre (et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard) et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. En cas de contestation de la part d'un tiers, qu'elle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée.

Dans le cas où des personnes ou biens apparaissent sur des photographies, les participants devront s'assurer par eux-mêmes que les photos sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits des personnes photographiées et au droit de propriété – droit à l'image des biens) et qu'ils ont obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages visés par le présent règlement.

Chaque participant s'engage en outre à ce que la photo qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une photo ne lui appartenant pas ou déjà publiée précédemment.

De façon générale, les participants garantissent LG – Semences Hybrides & Fourragères et ses filiales contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous

tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements figurant au présent règlement.

#### **Art. 7 - Informations des gagnants et remise des lots**

Les lots seront expédiés aux gagnants par voie postale dans un délai compris entre six (6) et huit (8) semaines après la clôture du concours à l'adresse indiquée lors de la participation au concours.

Les organisateurs ne sauraient être responsables au cas où l'envoi des lots à un participant ne lui parviendrait pas pour quelque raison que ce soit, telle que, sans que cette liste soit nominative : perte de courrier, données inexploitable, etc.

Toute contestation ou réclamation sur le jeu devra être adressée au plus tard le **07/04/2017**. Passé cette date, aucune contestation ou réclamation ne sera recevable.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

#### **Art. 8 - Droits de Licence**

Tous les participants, en qualité d'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique y attachés, autorisent la société organisatrice et/ou ses filiales à utiliser et publier sur la galerie virtuelle de photos mise en ligne aux fins du concours ainsi que pour tout usage, commercial ou autre, et notamment à des fins publicitaires ou de promotion, sur tout support de communication au format électronique ou écrit, - notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants - leurs nom, prénom, localité, gains et photos, dans le monde entier et pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de début du concours, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que les dotations expressément prévues aux présentes. LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve également le droit d'éditer, modifier ou effectuer quelconque changement sur les photos des participants pour un usage interne ou externe.

#### **Art. 9 - Connexion**

LG – Semences Hybrides & Fourragères rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site [www.LGseeds.fr](http://www.LGseeds.fr).

Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au [www.LGseeds.fr](http://www.LGseeds.fr), du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

#### **Art. 10 - Réserves**

La responsabilité de LG – Semences Hybrides & Fourragères ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé. LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

**LG – Semences Hybrides & Fourragères se réserve le droit d'annuler le « GRAND JEU CONCOURS PHOTO Shooting Emotion » si le nombre de Participants est inférieur à vingt-quatre (24) à la date du 1er février 2017.**

#### **Art. 11 - Règlement**

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur la page d'accueil du concours accessible à partir de l'adresse suivante : [www.LGseeds.fr](http://www.LGseeds.fr) via le bouton « règlement » ou être adressé sur simple demande écrite à LG – Semences Hybrides & Fourragères – CS 50005 – 63360 Gerzat.

#### **Art 12 - Remboursement des frais de participation et de demande du règlement**

##### **Demande de remboursement**

Dans le cadre du concours, la demande de remboursement des frais de participation ou de demande du règlement complet doit être adressée par courrier à LG – Semences Hybrides & Fourragères – CS 50005 – 63360 Gerzat et être impérativement accompagnée des éléments suivants :

- du nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du participant
- du nom du concours

- d'un justificatif de participation détaillant la date et l'heure de connexion

Les frais de participation au concours seront remboursés dans la limite d'une participation par participant. Le remboursement des frais de photocopie et des frais d'affranchissement engagés dans le cadre du concours sera effectué sur simple demande conjointe à la demande de remboursement des frais de participation. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Toute demande de remboursement doit être envoyée au plus tard 15 jours après réception du justificatif de participation (facture correspondante), la date considérée étant celle indiquée sur la facture et le cachet de poste fait foi. Toute demande de remboursement ne correspondant pas à une participation effective, n'incluant pas l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement et listés ci-avant, transmise au-delà de la date mentionnée au paragraphe ci-dessus, incomplète, illisible, inexploitable, ou encore raturée sera considérée comme nulle et ne pourra être honorée et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant demandeur.

Aucune demande de remboursement ne sera honorée passé le délai de deux mois à compter de la date de clôture du concours auquel la demande de remboursement est attachée.

#### **Base de remboursement**

- Internet

Les remboursements des frais de la communication Internet se feront sur la base de 0,020 € TTC/min, facturée à la seconde dès la 1re seconde, à l'exception des titulaires d'un abonnement Internet illimité.

- Photocopie

Le remboursement des frais de photocopie engagés pour fournir les pièces justificatives demandées sera effectué sur la base de 0,08€, dans la limite de deux photocopies par participant.

- Affranchissement

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés tant pour la demande d'obtention du règlement complet que pour la demande de remboursement des frais de participation sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur. Les frais d'affranchissement relatif à la demande de règlement seront remboursés dans la limite d'une demande de règlement par participant.

#### **Remboursement**

Le remboursement des coûts de participations des frais d'affranchissement et de photocopie (hors frais d'affranchissement) sera effectué par chèque. Le remboursement de frais de participation et d'affranchissement sera honoré dans un délai moyen de 6 semaines à compter de la réception de la demande de remboursement écrite.

#### **Art. 13 - Informatique et libertés – Vie privée**

Les données personnelles des participants recueillies à l'occasion du présent concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collecte d'information à des fins de prospection commerciale. Le destinataire des données est la société Limagrain Europe.

Les participants pourront accepter que leurs données personnelles soient utilisées par LG– Semences Hybrides & Fourragères pour toute opération de marketing direct pour la promotion de ses produits et/ou qu'elles fassent l'objet d'une transmission aux partenaires commerciaux de LG– Semences Hybrides & Fourragères.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : LG – Semences Hybrides & Fourragères – CS 50005 – 63360 Gerzat.

#### **Art. 14 - Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Clermont-Ferrand (63) et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

\*Shooting = prise de vue

Fait à Saint-Beauzire, le **18/10/2016**